

Télécom Lille
Examen
Module A14
Janvier 2015

Documents et calculatrices interdits

Ce QROC est composé de deux parties : une partie *Droit* et une partie *Gestion des ressources humaines*. Pour en faciliter la correction, il vous est demandé de répondre à ces deux parties sur des copies séparées.

A) Droit (20 points)

- 1) Le dol
- 2) La formation du contrat par un représentant
- 3) Le cas de force majeure
- 4) La complicité

B) Gestion des ressources humaines (20 points)

- 1) Pourquoi les entreprises ont-elles mis en places des dispositifs de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ? (5 points)
- 2) Quelles sont les difficultés liées à la rémunération des compétences ? (5 points)
- 3) Le recrutement du personnel se traduit par des coûts fixes. Expliquez ce que cela signifie et quelles en sont les conséquences sur les pratiques de GRH. (5 points)
- 4) Pourquoi observe-t-on dans les entreprises des formes de rémunération variable et individualisée ? (5 points)